AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230627-131\_2023-DE en date du 06/07/2023 ; REFERENCE ACTE : 131\_2023

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

## REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 27 juin 2023 à 18h00 à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 juin 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COMBES

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

#### Etaient présents : 54 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - André DONZE - Philippe CAHN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Martine GUILBAUD (suppléante) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Yoann GRONCHIFabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS – Fréderic BUR (suppléant) - Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON

#### Etaient absents ou excusés : 31

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

### Excusés ayant donné pouvoir : 16

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Eric RICHARD - Patrick LEDOUX a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Christian TEULADE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT- Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Claude BAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230627-131\_2023-DE en date du 06/07/2023 ; REFERENCE ACTE : 131\_2023

#### Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur: Pascale ROCHAS

#### Petite Enfance

## 131-2023 Règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places des crèches en gestion directe

Dans le cadre de sa compétence Petite-Enfance, la CCBDP gère en direct trois multi-accueils à Nyons et Mirabel-aux-Baronnies.

Chaque année, le nombre de places dans les crèches intercommunales est inférieur au nombre de demandes des familles.

Depuis 2021, une commission dédiée étudie les différentes demandes. Cette commission permet d'attribuer les places de façon transparente, concertée, et la plus équitable possible.

Présidée par la vice-présidente en charge de la Petite-Enfance, elle est composée d'élus de Nyons et Mirabel-aux-Baronnies, des directrices des trois crèches intercommunales, de la coordinatrice Petite-Enfance et de la responsable du Pôle Petite-Enfance / Enfance - Jeunesse.

Par délibération n°091\_2022 du 24 mai 2022, le Conseil communautaire a validé les critères d'attribution des places en établissement d'accueil de Jeunes enfants, en gestion directe.

L'attribution des places est un enjeu important qui nécessite la définition d'un règlement équitable, précis et partagé. Le 16 mai 2023, la Commission a validé le règlement de fonctionnement spécifique à la commission d'attribution des places pour les crèches en gestion directe.

Le présent règlement définit :

- les objectifs de la commission ;
- la composition de la commission;
- la fréquence des réunions de la commission ;
- le rôle et l'organisation de la commission :
- les différents modes d'accueil :
- les modalités d'enregistrement des demandes d'accueil ;
- les modalités d'établissement de la liste officielle des préinscriptions ;
- les modalités de notifications d'accord ou de refus à l'issue de la commission.

Il pourra être modifié par avenant sur demande de la Commission d'attribution des places.

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

**POUR: 70** CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

D'APPROUVER le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèches en gestion directe;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 06/07/2023

Mise en ligne le : 07/07/2023

Ampliation à :



